

Commune de Sury-en-Vaux

Procès-verbal de conseil municipal du 23 mai 2023

Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal du 05 avril 2023
3. Délibération pour la convention de maintenance de la station d'épuration
4. Révision des loyers des locaux commerciaux
5. Présentation du plan de financement prévisionnel du SDE18 pour l'éclairage de mise en valeur de l'église
6. Proposition de modification des horaires de l'éclairage public
7. Questions diverses



L'an deux mil vingt-trois, le 23 mai à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle de la mairie.

Présents : Mmes Valérie CHAMBON, Delphine FOUCHER, Martine PASTOU, Jacqueline BERTHIER, Sonia RAIMBAULT

Mrs Michel BEDU, Olivier EGEA, Thierry MOINDROT, Paul DOUCET, Joël MENEAU, Jean-Claude DERBIER, Gérard LEGER et Jean-Luc RAIMBAULT

Excusés : Mme Solenne RAIMBAULT et M. Christian CHADEL

M. Jean-Luc RAIMBAULT a été nommé secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 05 avril 2023 a été approuvé.

Le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Madame le Maire Valérie Chambon, le mardi 23 mai 2023.

Ont été abordés les points suivants:

Mme le maire informe les membres du conseil municipal du report de la délibération pour la convention de maintenance de la station d'épuration car la SAUR ne nous pas communiqué sa proposition en temps voulu.

Révisions des loyers des locaux commerciaux

La révision des loyers des locaux commerciaux dont la commune est propriétaire sont arrivés à échéance. Ils concernent les locaux suivants :

- bâtiment de la boulangerie à la Société LAM
- bâtiment du salon de coiffure à l'entreprise SALOMÉ

Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas appliquer cette révision de loyer.

Les loyers sont reconduits pour une durée de 3 ans.

Approbation du plan de financement de la rénovation de la mise en valeur de l'éclairage public de l'église.

Madame le maire présente le plan de financement prévisionnel correspondant à la rénovation de la mise en valeur de l'éclairage public de l'église présenté par le SDE 18 (Syndicat Départemental d'énergie du Cher), dans le cadre de son PLAN REVE. Le coût global s'élève à 15 510.90 € HT.

Le plan de financement proposé est le suivant :

- SDE 18 : 10 857.63 € H.T soit 70 % du montant total H.T
 - Commune : 4 653.27 € H.T
- TOTAL 15 510.90 € H.T

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité d'approuver le plan de financement présenté et autorisent Madame le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Proposition de modification des horaires de l'éclairage public et fleurissement

Mme le maire propose de revoir l'heure d'extinction du soir pour les jours en semaine (lundi, mardi, mercredi et jeudi) du 01 avril au 31 octobre : 22h au lieu de 23h00 actuellement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil municipal décident d'accepter cette proposition.

Dans le même esprit citoyen, le fleurissement de la commune sera sensiblement réduit cette saison (moins de lieu, espèces moins exigeantes en eau...) pour raisonner l'arrosage.

Questions diverses

Horaires de la mairie : Mme le maire propose au conseil municipal de modifier les horaires d'ouverture de la mairie. A compter du 1er juin, la mairie sera ouverte les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h00 à 12h30 et de 13h0 à 17h15.

L'assemblée générale de l'AFR (Association foncière de remembrement) est fixée au 31 mai. La chambre d'agriculture ayant validé la proposition des 3 nouveaux membres, le bureau va être renouvelé.

Etude diagnostique thermique des bâtiments scolaires : la société Energio doit intervenir cet été afin que nous puissions avoir des devis à l'automne pour faire les demandes de subventions début 2024.

Enquête publique : Mme le maire informe le conseil municipal que l'enquête publique concernant l'achat du chemin communal situé au lieu-dit Les Chandits par Monsieur Pascal LAUVERJAT se déroulera du 1^{er} au 29 septembre 2023. Deux permanences soit prévues : le 1^{er} septembre de 9h00 à 12h00 et le 29 septembre de 9h00 à 12h00.

Maisons n°7 et n°9 rue des Juifs : Mme le maire informe le conseil municipal de l'envoi d'un courrier en recommandé en date du 23 mai 2023 à M. MOURGLIA concernant l'état de délabrement inquiétant de ses biens.

Mur Route de Maimbray : Mme le maire informe le conseil municipal de l'envoi d'un courrier en recommandé à Mme BOGUCKI pour lui signaler l'état de péril et le risque immédiat que l'état du mur d'enceinte de sa propriété fait peser sur la sécurité publique.

SMICTREM : La distribution des nouveaux conteneurs va commencer sur la commune. Des informations seront distribuées dans toutes les boîtes aux lettres.

Procès-verbal validé le 03 Juillet 2023.

Le Maire,

Valérie CHAMBON



Le Secrétaire de séance,

Jean-Luc RAIMBAULT

